RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Normandie

ARRETE MODIFICATIF N°3 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION SPECIALISEE DANS LE DOMAINE DES DROITS DES USAGERS DU SYSTEME DE SANTE DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L.1114-1, L.1432-4, D. 1432-28 à D.1432-32, de D.1432-44 à D.1432-47, D.1432-49 à D.1432-53 relatifs à la composition et au mode de fonctionnement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

VU la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie,

VU le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

VU le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE, directeur général de l'ARS de Normandie ;

VU le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

VU l'arrêté portant nomination des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie en date du 30 septembre 2021 ;

VU l'arrêté du 20 octobre 2021 portant nomination des membres de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé ;

VU l'arrêté modificatif n°1 du 17 juin 2022 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé;

VU l'arrêté modificatif n°2 du 22 février 2022 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé;

VU l'instruction n° SG/Pôle Santé ARS/2021/132 du 22 juin 2021 relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de la santé et de l'autonomie ;

VU le courrier du 30 janvier 2024 de la FHF Normandie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste des membres titulaires et suppléants de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie est complétée ou modifiée comme suit :

3) Collège des représentants des conseils territoriaux de santé

- Les sièges des représentants des CTS sont en attente de désignation

7) Collège des offreurs de services de santé

e) Personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées

- Madame Clothilde HARITCHABALET est nommée titulaire en remplacement de monsieur Patrick WATERLOT
- Monsieur Stéphane BLOT est nommé 1er suppléant en remplacement de madame Clothilde HARITCHABALET
- Madame Mylène FLAMENT est nommée 2ème suppléante de madame Clothilde HARITCHABALET en remplacement de monsieur Stéphane BLOT

ARTICLE 2 : La version actualisée et consolidée de la composition de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr

ARTICLE 4 : La Directrice de la stratégie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 28 FEV. 2024

Le Directeur général,

Thomas DEROCHE

ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE DE LA CSDU DE NORMANDIE

1) Un représentant du collège des représentants des collectivités territoriales de Normandie

Titulaire	1er Suppléant	2ème Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

2) Sept représentants du collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux, dont trois représentants des associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de santé publique, deux des associations de retraités et de personnes âgées et deux des associations des personnes handicapées

Titulaires	1er Suppléants	2ème Suppléants
Michel PONS	Jean-Pierre SIMON	En attente de désignation
Nicole DELPERIE	Claudine GRANCHER	Hervé VARIN
Jean-Pierre LUCAS	Yves BERARD	Éric PERCEAU
Michelle LAMBERT	En attente de désignation	En attente de désignation
Michel LOISEL	Jean DE CRAENE	Nicole LEROY
Francine MARAGLIANO	Corinne COURTEL	Varham SERAIDARIA
Maryvonne DEBARRE	Marc HOUSSAY	Philippe STEPHANAZZI

3) Deux représentants des conseils territoriaux de santé

Titulaires	1er Suppléants	2ème Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

4) Un représentant du collège des partenaires sociaux

Titulaire	1er Suppléant	2ème Suppléant
Christine BONNIEUX	Catherine HENAULT	Florence THOMAS-BOATAS

5) Un représentant du collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale

Titulaire	1er Suppléant	2ème Suppléant
Gaëlle TELLIER	En attente de désignation	En attente de désignation

6) *Un représentant du collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé*

Titulaire	1er Suppléant	2ème Suppléant
Jean-Marc DUJARDIN	Marion BOUCHER-LEBRAS	Isabelle LANDREAU

7) *Un représentant du collège des offreurs de services de santé*

Titulaire	1er Suppléant	2ème Suppléant
Clothilde HARITCHABALET	Stéphane BLOT	Mylène FLAMENT